



vos rôle ne consiste pas à partager la vie des personnes âgées, mais à les accompagner en tant que professionnel(le) durant vos heures de travail, et uniquement durant celles-ci. Nous veillons au respect des limites professionnelles, qui garantit aux salarié(e)s que leur travail ne viendra pas empiéter sur leur vie privée.

Les maisons Ages&Vie offrent quatre types de contrats de travail :

- des auxiliaires de vie « **temps-plein** » à **35h** avec logement. Pour obtenir un poste à temps plein il faut venir habiter dans un des logements de l'étage de l'immeuble, et payer son loyer ;
- des temps partiel « **extérieurs** » **25h**, sans logement de fonction.
- des « **temps-plein** » à **35h** sans logement, uniquement sur les maisons de Besançon et Valentigney).
- des temps partiel « **volants** » **25h**, qui ont vocation à travailler sur plusieurs sites pour remplacer ou renforcer les équipes en place.

### **NOS VALEURS**

Chez Ages&Vie chaque personne âgée est unique, l'individu est respecté et nous vous proposons de contribuer au développement de ces valeurs.

Vous serez épaulé par un management disponible et à l'écoute.

### **VOTRE TRAVAIL : accompagner les personnes âgées dans leur vie quotidienne**

Votre mission professionnelle est d'assurer, avec vos collègues, l'accompagnement global des 7 personnes âgées colocataires du rez-de-chaussée. Vous exercez ainsi une fonction à la fois d'auxiliaire de vie et de maîtresse de maison. En dehors de vos heures de travail ou d'astreinte, vous menez une vie parfaitement normale avec votre famille au sein de votre logement.



En tant que « maître (sse) de maison », vous gérez et faites les achats correspondant aux dépenses courantes de la colocation (produits alimentaires et d'entretien),

vous faites l'entretien des locaux communs et du linge, vous préparez les repas, vous assurez une présence rassurante, vous participez à l'animation de la vie des locataires, etc.

En tant qu'auxiliaire de vie, vous accompagnez la personne dans tous les actes de sa vie quotidienne : lever, toilette, habillement, déplacements, aide à la prise de repas, ménage dans la partie privative, etc.



**Votre travail est donc varié, et couvre tout le champ de l'aide à domicile.** Il est très individualisé en fonction de chaque personne accompagnée : telle personne nécessitera plus d'accompagnement en matière d'hygiène, telle autre personne souhaitera surtout un accompagnement relationnel, etc. Tout dépend du souhait de la personne et de ses capacités.

Comme toujours à domicile, les soins (au sens médical du terme, c'est-à-dire les actes qualifiés comme tels par un médecin, et prescrits par ordonnance) sont assurés par des professionnels de santé (médecin, infirmière, aide-soignant, kiné, etc.).

**Vous disposez d'une réelle autonomie et votre rôle est très valorisant.** C'est vous qui fixez chaque jour les priorités, en fonction des besoins individualisés de chaque colocataire. Vous élaborez les menus, vous proposez des activités, vous organisez votre travail en fonction des contraintes du planning, vous accueillez les visiteurs (familles, amis) et les intervenants de santé et échangez des informations avec eux. Votre rôle varie d'un jour à l'autre, d'une période à l'autre, mais dans tous les cas vous occupez, durant vos heures de travail, une position privilégiée d'accompagnant et de référent.

Trop souvent les établissements cloisonnent les tâches et les interventions des professionnels, et considèrent que certaines tâches sont plus nobles que d'autres. Au contraire **en maison Ages&Vie il n'existe pas de hiérarchie entre les tâches, car l'accompagnement y est considéré comme un tout.** En effet, qu'est-ce qui est le plus important pour une personne âgée ? être bien nourri ? bien lavé ? vivre dans un lieu propre et

bien rangé ? ne plus se sentir seule ? avoir un interlocuteur pour bavarder ? En assurant l'ensemble des tâches, vous êtes réellement à même de fixer les priorités et d'adapter vos interventions.

Votre mission inclut un **rôle très important en matière de relationnel et d'animation**. Pour les personnes âgées locataires, l'animation au sein de la maison Ages&Vie puise avant tout sa source dans la vie au quotidien : s'impliquer dans la préparation des repas, accueillir sa famille, entretenir un petit potager au rythme des saisons, participer à la vie du village, etc. Votre rôle est de contribuer à l'animation en s'appuyant sur les habitudes et les attentes de chacun.

Le relationnel que vous entretenez avec les personnes accompagnées s'inscrit dans le long terme : vous disposez du temps pour apprendre à bien connaître chacun, acquérir sa confiance, tisser avec elle ou lui un lien privilégié. Souvent les professionnel(le)s intervenant à domicile se plaignent de manquer de temps et de stabilité, et sont lassés de passer sans transition d'une personne à l'autre sans pouvoir approfondir la relation. En maison Ages&Vie vous pouvez jouer pleinement votre rôle d'auxiliaire de vie car vous accompagnez un petit nombre de personnes, vous disposez du temps et de la durée pour établir une relation de confiance et aider vraiment la personne.

**Professionnellement vous n'êtes pas isolé(e)** puisque vous travaillez au sein d'une équipe d'au moins trois collègues qui se relaient, échangent des informations, se soutiennent mutuellement, et avec la présence d'un encadrement, mis en place par la fédération FédéVie. Une formation continue spécifique a été mise en place (formation « suivies », gestion des émotions, etc.).



La démarche des maisons Ages&Vie va dans le sens de la professionnalisation. Il s'agit de reconnaître et valoriser votre métier, et de vous permettre de l'exercer en tant que professionnelle formé(e) et compétent(e).

### **PRECISIONS CONCERNANT LES POSTES D'AUXILIAIRE DE VIE TEMPS PLEIN (35h, avec logement sur place)**

**Vous bénéficiez d'un salaire attractif et de conditions de travail valorisantes** : votre emploi est un temps-plein à 35 heures annualisées, avec des variations entre les périodes les plus chargées (lorsque l'un(e) de vos collègues est en vacances) et les plus calmes (lorsque les trois travaillent).

Vous n'avez aucun temps de déplacement domicile-travail, ce qui est un gain de temps appréciable.

Votre revenu mensuel **moyen** est de 1.537 euros bruts + primes + majoration dimanches et jours fériés. D'autres dispositifs ont été mis en place au sein de notre structure : primes trimestrielles, intéressement aux résultats, complémentaire santé et prévoyance.

Vous travaillez environ un week-end sur trois en maison simple et un sur deux en maison double.

Vous êtes d'astreinte en moyenne une nuit sur trois (une sur quatre en maison double), environ de 20h30 le soir à 7h30 le lendemain matin.

Durant cette période vous devez rester dans l'immeuble d'habitation ou à proximité. Vous êtes donc chez vous, vous menez une vie normale, vous êtes libre de choisir vos occupations, la seule contrainte étant de pouvoir intervenir rapidement en cas d'appel.

Les interventions d'urgence, déclenchées sur appel d'un locataire, sont rémunérées en heures supplémentaire. Elles sont peu nombreuses car le concept de maison Ages&Vie sécurise les personnes âgées qui n'utilisent donc la téléalarme qu'en cas de besoin exceptionnel.

Hors périodes de vacances de vos collègues, le planning-type prévoit un enchaînement de « semaines-type », dont la durée de travail s'échelonne de 28h à 33h30 en maison simple, de 32h à 36h en maison double et de 26h30 à 37h30 en maison triple

En dehors de vos heures de travail (effectif ou d'astreinte), vous ne travaillez pas. L'un(e) de vos collègues est au travail ou d'astreinte, c'est lui ou elle qui interviendra en cas de problème.

Le planning est transmis un mois à l'avance, il vous permet de bénéficier de vrais repos chaque semaine, et de planifier vos vacances. Vous pouvez solliciter des changements de planning avec vos collègues (avec accord de votre employeur), par exemple pour faire face à des événements imprévus (fête de famille, ...).

Bien entendu, vous n'avez plus de déplacement professionnel (excepté pour venir en formation et réaliser les courses alimentaires une ou deux fois par mois).

C'est une source appréciable d'économies (pour les professionnels travaillant au domicile, les frais d'essence + entretien du véhicule s'élèvent souvent à plusieurs centaines d'euros par mois)

La maison Ages&Vie est donc le lieu adéquat pour concilier vie professionnelle et vie de famille, notamment pour les salarié(e)s ayant de jeunes enfants.

**VOTRE LOGEMENT : un T3 ou T4 indépendant**

Il comporte au minimum un salon/séjour/cuisine, deux ou trois chambres, une salle de bain, WC et placard (les plans varient légèrement selon les maisons).

Le loyer s'élève à environ 450-630 euros mensuels (il varie selon la maison, la surface de l'appartement, la présence ou non de terrasse, etc.), sur lequel votre employeur prend en charge 200 euros (sous forme d'avantage en nature en contrepartie des astreintes). Vous payez en plus vos charges selon vos consommations individuelles (EDF, eau, etc.).

*Un exemple pour une personne seule avec 1 enfant et qui peut prétendre à des APL :*

*le différentiel salaires + APL - loyer lui permet de disposer d'environ 1.000 euros nets mensuels après avoir payé son loyer.*

**PRECISIONS CONCERNANT LES POSTES D'AUXILIAIRE DE VIE TEMPS PARTIEL (25h, sans logement sur place)**

Les tâches sont les mêmes que pour les temps-plein, mais l'emploi du temps est ciblé sur les fins de semaine.

Les semaines-type (hors période d'absence de vos collègues) sont : soit 23h sur lundi-vendredi-samedi, soit 23h30 sur vendredi-samedi-Dimanche.

Votre rémunération est environ 1097 euros bruts + primes + majoration dimanches et jours fériés + heures complémentaires + intéressement.

**PRECISIONS CONCERNANT LES POSTES D'AUXILIAIRE DE VIE TEMPS PLEIN sans logement sur place**

Les tâches sont les mêmes que pour les temps-plein, les astreintes sont assurées par roulement sur le vendredi et samedi soir depuis un studio meublé mis à disposition par l'employeur au sein de la copropriété.

**TRAVAILLER EN MAISON AGES&VIE C'EST :**

• bénéficier d'une réelle autonomie professionnelle
• pouvoir jouer pleinement son rôle d'auxiliaire de vie, en disposant du temps nécessaire, de la confiance, de la durée
• bénéficier d'un salaire attractif, de conditions de travail valorisantes et responsabilisantes
• travailler dans un cadre clair, avec des horaires et un planning stables, et la limite clairement définie entre le professionnel et le non-professionnel
• profiter d'un cadre de vie agréable

